

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du mercredi 6 juin 2018**

<b>N° de délibération : 2018-18-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Gouvernance</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Election du Vice-Président du Collège "SDEG 16" de Charente Numérique</b>

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT	X			
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ
M. Jonathan MUÑOZ	X			
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE		X		Pouvoir donné à M. Alain THOMAS
M. Alain THOMAS	X			
M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD		X		M. Patrick EPAUD, suppléant
M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Dix-neuf délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-huit droits de vote sur quarante-huit (100 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts et notamment l'article 11 ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant que le Bureau de Charente Numérique est composé du Président et de 3 Vice-Présidents avec un représentant pour chacun des Collèges du comité syndical ;

Considérant que par délibération n° 2016-2-CS du 14 décembre 2016, M. François BONNEAU et M. Jonathan MUÑOZ ont été élus Vice-Présidents de Charente Numérique respectivement au titre des Collèges "Département" et "Région" ;

Considérant qu'un des trois Vice-présidents doit être issu du Collège "SDEG16" ;

Considérant que par délibération du Bureau syndical du SDEG 16 en date des 12 juin, 9 octobre, 13 novembre 2017 et 3 avril 2018, les délégués du Collège SDEG 16 de Charente Numérique ont été en grande majorité désignés conformément au tableau ci-après :

	<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
<b>Collège SDEG 16</b>	<b>BOLVIN Jean-Michel</b> <i>(SDEG 16)</i>	Roland TELMAR <i>(SDEG16)</i>
	<b>ELIE François</b> <i>(GrandAngoulême)</i>	BONICHON André <i>(GrandAngoulême)</i>
	<b>THOMAS Alain</b> <i>(GrandAngoulême)</i>	RAMBLIERE Christophe <i>(GrandAngoulême)</i>
	<b>DUPONT Bernard</b> <i>(GrandCognac)</i>	MAUZE Bernard <i>(GrandCognac)</i>
	<b>ZUCCHI Jean-Paul</b> <i>(GrandCognac)</i>	Non désigné <i>(GrandCognac)</i>
	<b>MARSAUD Jean-Louis</b> <i>(CDC La Rochefoucauld – Porte du Périgord)</i>	MERLE Rémy <i>(CDC La Rochefoucauld – Porte du Périgord)</i>
	<b>PAPILLAUD Joël</b> <i>(CDC Lavalette Tude Dronne)</i>	EPAUD Patrick <i>(CDC Lavalette Tude Dronne)</i>
	<b>VIGNAUD Christian</b> <i>(CDC du Rouillacais)</i>	COUVIDAT Eric <i>(CDC du Rouillacais)</i>
	<b>de CASTELBAJAC Dominique</b> <i>(CDC 4B)</i>	BOUCHER-PILARD Maryse <i>(CDC 4B)</i>
	<b>Non désigné</b> <i>(CDC Charente-Limousine)</i>	Non désigné <i>(CDC Charente-Limousine)</i>
	<b>BERTRAND Didier</b> <i>(CDC Cœur de Charente)</i>	Non désigné <i>(CDC Cœur de Charente)</i>
	<b>SORTON Gérard</b> <i>(CDC Val de Charente)</i>	DUPUIS José <i>(CDC Val de Charente)</i>

Considérant par ailleurs que par délibération en date du 29 novembre 2017, le conseil communautaire de Charente Limousine a décidé d'annuler la délibération approuvant le schéma d'aménagement numérique du territoire de Charente Limousine ainsi que l'engagement financier qui en découle avec en conséquence une reprise de la compétence "communications électroniques" (art L. 1425-1 du CGCT) par l'EPCI ;

Considérant qu'il est proposé de procéder à l'élection du Vice-Président représentant du troisième Collège "SDEG 16" avec une élection qui s'effectuera au scrutin secret et à la majorité absolue, aux deux premiers tours, et à la majorité simple, au troisième ;

Le Président procède au recensement des candidatures et deux délégués titulaires du Collège "SDEG 16" se sont déclarés candidats : Messieurs Jean-Michel BOLVIN et Gérard SORTON ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins	<b>19</b>
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	<b>1</b>
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	<b>18</b>
Majorité absolue	<b>10</b>

**Election du Vice-Président issu du Collège SDEG 16**

Ont obtenu :

M. Jean-Michel BOLVIN	<b>8</b>
M. Gérard SORTON	<b>10</b>

**M. Gérard SORTON, ayant obtenu l'unanimité au premier tour, a été proclamé Vice-Président du Comité Syndical.**

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**